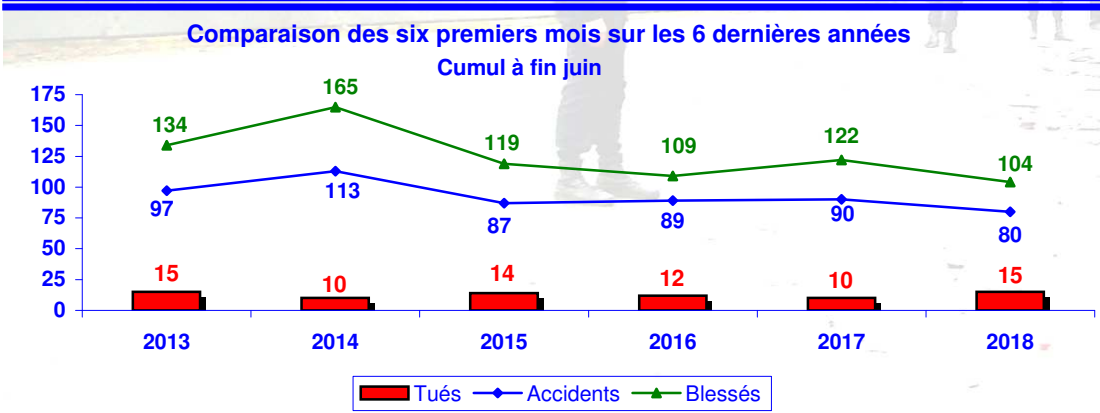


**«Trop vite, trop tard»
On ne regrette de rouler trop vite que lorsqu'il est trop tard**

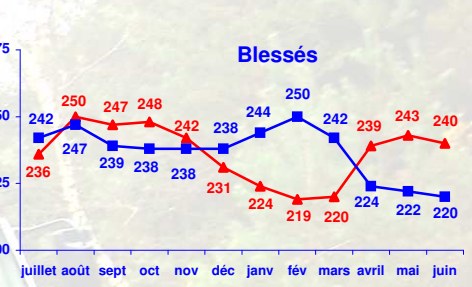
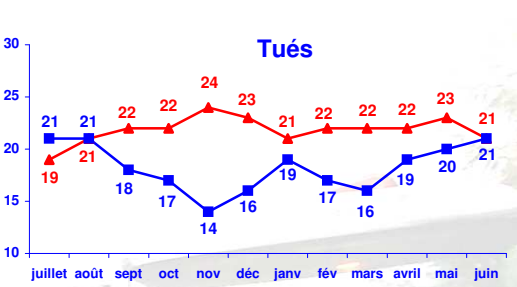
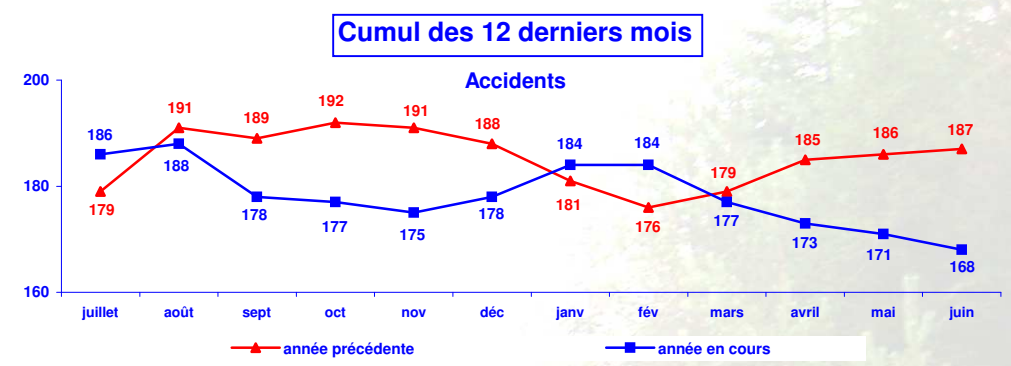
Les chiffres du mois:
Dans les Vosges, sur la période 2013-2017, la vitesse excessive ou inadaptée reste la cause première de la mortalité sur nos routes. Elle apparaît dans un accident mortel sur deux. En moyenne chaque semaine dans les Vosges, 4 suspensions administratives du permis de conduire et 610 infractions (hors radars fixes) pour vitesse excessive sont enregistrées.

Les effets de la vitesse et ses risques:

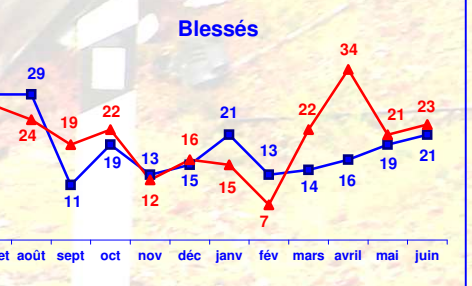
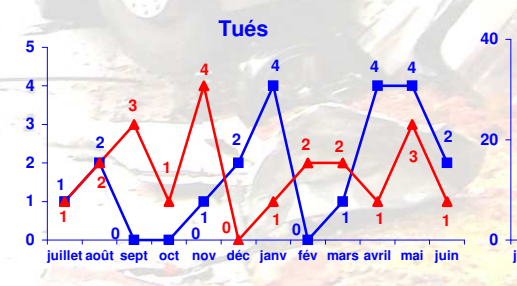
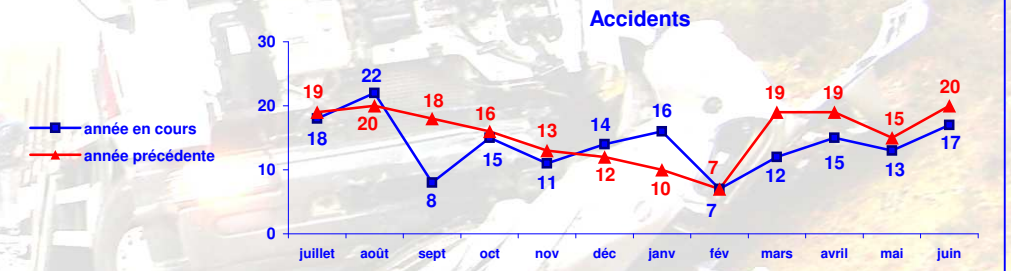
- en cas d'accident, le choc est plus violent, et les conséquences plus graves. En cas de choc avec un piéton:
- à 30 km/h, les blessures les plus fréquentes sont des contusions légères avec une probabilité de 15 % d'être tué. La probabilité d'être tué est très forte en cas de pare-buffles,
- à 40 km/h, apparition de cas d'invalidité et de cas mortels avec une probabilité de 30 % d'être tué,
- à 50 km/h, invalidité et cas mortels fréquents avec une probabilité de 60 % d'être tué,
- à 60 km/h, probabilité de 85% d'être tué,
- à plus de 60 km/h, probabilité proche de 100 % d'être tué.
- tout choc frontal au-dessus de 80 km/h entraîne quasi inévitablement la mort ou des séquelles irréversibles pour tout passager, même ceinturé,
- la distance d'arrêt augmente avec la vitesse: par exemple, 28 m à 50km/h et 46 m à 70km/h (l'ABS ne réduit pas la distance de freinage),
- plus la vitesse augmente, plus le champ visuel est réduit. À grande vitesse, il se limite à une vision centrale de la route,
- rouler vite fatigue, obligeant le conducteur à traiter un grand nombre d'informations dans un minimum de temps et à adapter en permanence sa vision,
- une vitesse excessive rend le changement de trajectoire et la maîtrise du véhicule plus difficiles, en diminuant notamment l'adhérence des roues,
- la consommation de carburant augmente plus vite que la vitesse.



Vous pouvez accéder à la carte d'accidentalité du département des Vosges à l'adresse:
http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/340/accidents_corporels_v2018.map



Le bilan provisoire de juin 2018 dans les Vosges fait apparaître par rapport aux chiffres de juin 2017 une diminution du nombre des accidents (-3) et du nombre des blessés (-2) et une augmentation du nombre de tués (+1).



Pour tous renseignements concernant ce document, contacter la Direction Départementale des Territoires - Observatoire Départemental de Sécurité Routière - 22 à 26 avenue Dutac - 88026 Epinal cedex
Tel: 03 29 69 12 81 - Fax: 03 29 69 12 79 - Email: ddt-odsr@vosges.gouv.fr